



Cofinancé par l'Union Européenne



FINANCES PUBLIQUES,
NOTRE AFFAIRE À TOUS



TERMES DE REFERENCES RECRUTEMENT D'UN EXPERT

A.1.2.1 : Plaidoyer auprès des institutions étatiques en vue de faciliter la mise à disposition des informations budgétaires auprès des citoyens.

Projet : Renforcement des capacités des acteurs et partenaires de l'État pour un meilleur suivi citoyen de la gestion des finances publiques en Côte d'Ivoire.

I- Contexte

D'après le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD (1997), la bonne gouvernance se pose-t-elle comme une véritable éthique du développement dont la finalité est de permettre aux hommes de « vivre une vie longue, saine, constructive, et de jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que de la liberté, de la dignité, du respect de soi-même et d'autrui ».

Cependant, la bonne gouvernance ne peut atteindre cette vie digne qu'elle poursuit pour les hommes, qu'à la seule condition de mettre en œuvre de façon intelligente et concomitante ses différents aspects – la gouvernance économique, la gouvernance politique ou institutionnelle, la gouvernance administrative ou la bonne administration et la gouvernance sociale.

En effet, gouverner en s'appuyant sur les principes de bonne gouvernance tels que l'État de droit, l'obligation de rendre compte de ses actions, la transparence, la participation citoyenne, l'efficacité et l'efficience, ainsi que la lutte contre la corruption, est gage de développement durable.

À cet effet, le gouvernement ivoirien dans sa volonté de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent, a entrepris plusieurs réformes en faisant de la « bonne gouvernance » un élément central de sa stratégie de développement.

Légalisant cette stratégie par l'article 5, titre 2 de la Loi organique n°2014-337 du 5 juin 2015 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques, ainsi que les articles 18 et 26 de la constitution de novembre 2016 relatif au droit à l'information et à l'accès aux documents publics du citoyen et l'importance d'une collaboration efficace avec la société civile.

Dans le souci d'un principe de redevabilité envers les citoyens qui permettra de regagner leur confiance en vulgarisant les actions que les différentes institutions de contrôle mènent, l'Union européenne (UE), la Konrad-Adenauer-Stiftung (KAS) et l'ONG Actions pour la Protection



Cofinancé par l'Union Européenne



FINANCES PUBLIQUES,
NOTRE AFFAIRE À TOUS



des Droits de l'Homme (APDH) mettent en œuvre le projet « Finances Publiques, Notre Affaire à Tous ».

Le projet « Finances Publiques, Notre Affaire à Tous (FiPNAT) s'inscrit dans le cadre d'une convention signée entre l'Union européenne et l'État de Côte d'Ivoire dont l'objectif général est de contribuer au renforcement des mécanismes de transparence, de redevabilité et de participation citoyenne dans la gestion des finances publiques.

Dans le cadre de ce projet, s'inscrit l'activité : **Plaidoyer auprès des institutions étatiques en vue de faciliter la mise à disposition des informations budgétaires auprès des citoyens.** Cette action a pour but de sensibiliser les différents acteurs sur la nécessité d'une vulgarisation des actions de contrôle des finances publiques auprès des citoyens pour encourager ainsi leur participation au contrôle de l'action des gouvernants centraux et locaux, afin de susciter chez eux le réflexe et le devoir de rendre compte.

II- Objectif

La consultation vise à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi d'une stratégie de plaidoyer et de communication auprès des institutions cibles sur la nécessité de vulgariser leurs actions de contrôle des finances publiques.

Objectifs spécifiques :

- Elaboration d'une stratégie du plaidoyer
- Mise en œuvre du plaidoyer
- Elaboration d'une stratégie de communication
- Suivi du plaidoyer

III- Résultats attendus

Il est attendu de ce travail :

- Une stratégie de plaidoyer élaborée
- Un plan de communication élaboré
- Un plaidoyer mis en œuvre avec succès
- Un plaidoyer suivi



Cofinancé par l'Union Européenne



FINANCES PUBLIQUES,
NOTRE AFFAIRE À TOUS



IV- Tâches de l'expert

La prestation demandée :

- Proposition de stratégie pour le plaidoyer,
- Préparer les messages clés pour les cibles,
- Proposition d'outils et d'approches,
- Proposition du plan du plaidoyer,
- Préparer et faire valider le dossier de plaidoyer,
- Préparer et faire valider le plan de communication.

V- Livrables

Les documents suivant devront être livrés selon le chronogramme validé par l'équipe projet FiPNAT, en début de mission :

- Dossier de plaidoyer pour la mobilisation et la sensibilisation des parties prenantes,
- Dossier de plan de communication,
- Dossier des différentes présentations effectuées tout au long du processus,
- Rapports d'étapes,
- Rapport de la consultance.

VI- Durée de la consultance

La mission de la consultance se fera de mars 2021 à Mai 2022.

VII- Informations administratives

L'équipe projet aura une séance de travail avec le consultant dès la notification du contrat afin de lui expliquer les objectifs de cette étude et les résultats escomptés.

L'expert sera autonome relativement à la logistique de sa mission. Toutes ces dépenses sont à la charge du consultant et compris dans ses honoraires. Le Projet FiPNAT payera les honoraires du consultant. L'équipe projet sera chargée du suivi, l'évaluation et la validation des différents livrables.



Cofinancé par l'Union Européenne



FINANCES PUBLIQUES,
NOTRE AFFAIRE À TOUS



VIII- Qualification et expériences requises

Le consultant doit avoir le profil ci-après :

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences sociales ou un diplôme équivalent,
- Expériences et expertise dans la rédaction et la conduite de plaidoyer,
- Bonne compréhension de la thématique de la gestion des finances publiques,
- Compétences d'analyse et de synthèse, et de communication notamment avec des acteurs divers.
- Un bon carnet d'adresses

IX- Dépôt du dossier de candidature

Les consultant(e)s intéressé(e)s par cette consultation sont prié(e)s de fournir un dossier comprenant :

- Curriculum vitae (CV) et Attestations de références,
- Lettre de motivation,
- Proposition technique complète (Note méthodologique + Proposition de chronogramme pour la conduite de cette consultation),
- Proposition financière détaillée.

Le dossier complet de candidature doit être adressé **au plus tard le 26 mars 2021** à l'adresse électronique suivante: info.fipnat@kas.de en mettant en copie Mlle Tano annick.tano@kas.de et spécifiant dans l'objet de l'email, **candidature pour le plaidoyer des institutions.**